

EVALUATION DES INCIDENCES, ESPECES PROTEGEES et EVALUATION ENVIRONNEMENTALE : EVOLUTIONS REGLEMENTAIRES et PRISE EN COMPTE DE LA BIODIVERSITE

JOURNEE A L'ATTENTION DES BUREAUX D'ETUDES



La démarche itérative, concertée et participative
: une clef de réussite dans la conduite des
démarches réglementaires



Christophe SAVON, chef de projet (ECO-MED) ;
Benjamin ALLEGRINI, responsable d'agence
LR (NATURALIA)



LA DEMARCHE ITERATIVE = UNE APPROCHE EN ENTONNOIR

PREDIAGNOSTIC ECOLOGIQUE : aire d'étude

Alternatives foncières pour le projet, choix d'une zone d'étude de moindre impact (bibliographie et investigations de terrain légères), calibrage d'un calendrier de prospections.

VOLET NATUREL D'ETUDE D'IMPACT : zone d'étude de moindre impact

Investigations naturalistes approfondies, analyse des impacts, proposition de mesures de suppression et réduction, analyse des impacts résiduels.

ZONE D'EMPRISE DE MOINDRE IMPACT ECOLOGIQUE



Expertise-conseil en écologie appliquée



LE PREDIAGNOSTIC ECOLOGIQUE : UN OUTIL DE PREFAISABILITE INSTRUCTEUR

Le prédiagnostic doit permettre :

- D'envisager les éventuels risques liés à l'appréhension du milieu naturel ;
- D'anticiper ces risques et d'y remédier de concert entre maître d'ouvrage, bureau d'études et services instructeurs ;
- De dessiner une zone d'étude de moindre impact écologique ;
- D'envisager la suite des études en calibrant les inventaires naturalistes.

Le prédiagnostic doit comprendre :

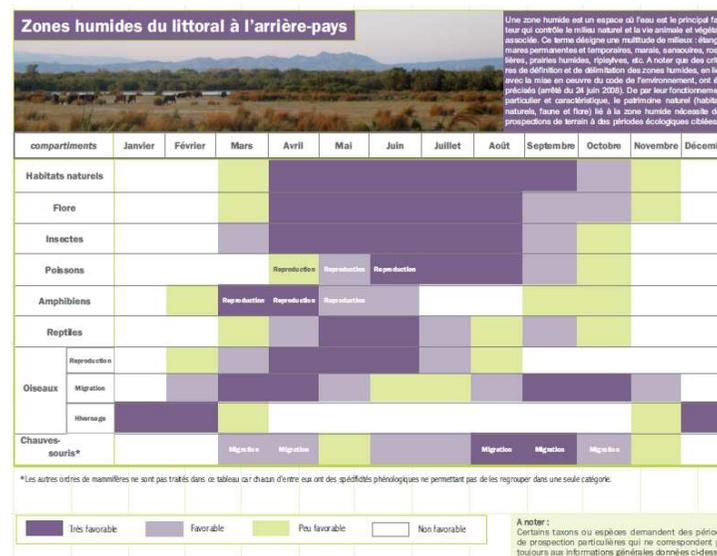
- Un état initial peu étoffé de l'environnement naturel (périmètres à statut, habitats naturels, espèces potentielles associées) ;
- Une analyse comparative des différentes opportunités foncières (analyse avantages/inconvénients) ;
- Un argumentaire quant au choix de la zone d'étude ;
- Un calendrier de prospections naturalistes anticipant le Volet Naturel de l'Etude d'Impact.



LE VOLET NATUREL D'ETUDE D'IMPACT : UN OUTIL DE CONCERTATION ENTRE BE ET MAITRE D'OUVRAGE

La recette pour un mener un bon VNEI :

- Inventaires à la bonne période du calendrier écologique ;
- Inventaires effectués par des naturalistes confirmés et reconnus ;
- Des protocoles en cohérence avec les enjeux potentiels (mis en avant dans le prédiagnostic) ;
- Une aire d'étude cohérente avec les enjeux pressentis ;
- Une bonne retranscription des enjeux (état de conservation des habitats et espèces, utilisation de la ZE par les espèces, analyse fonctionnelle et évolutive...)



LE VOLET NATUREL D'ETUDE D'IMPACT : UN OUTIL DE CONCERTATION ENTRE BE ET MAITRE D'OUVRAGE

La recette pour un mener un bon VNEI :

- Une définition précise du projet (emprise, zones d'accès, zones d'emprunt et de dépôt...)
- Une analyse des impacts directs/indirects, temporaires/permanents, négatifs/positifs, de la portée des impacts (locale, régionale, nationale)
- Des mesures de suppression et de réduction d'impacts négatifs acceptées par le maître d'ouvrage avec un engagement clair sur le résultat.
- Une analyse des impacts résiduels en considérant le respect des mesures écologiques.
- Un résumé pédagogique et clair de l'étude.

Exemple de tableau d'appréciation globale de l'impact

	Habitats naturels		Flore		Oiseau		Fonctionnalité écologique
	Cours d'eau/ ripisylve	Pelouses sèches	<i>Typha minima</i>	<i>Ophrys provincialis</i>	Espèces liées au cours d'eau	Espèces des milieux ouverts	Rupture d'une continuité écologique
Variante A	Fort	Fort	Modéré	Fort	Fort	Fort	Fort
Variante B	Fort	Modéré	Fort	Fort	Fort	Fort	Fort
Variante C	Fort	Fort	Fort	Fort	Fort	Fort	Fort

Appréciation globale de l'impact

Fort
Modéré
Faible
Nul

QUELQUES DIFFICULTES RENCONTREES

Prédiagnostic écologique :

- Un prédiagnostic souvent éludé ;
- Un prédiagnostic souvent considéré par certains maîtres d'ouvrage ou commanditaires comme un VNEI.

Volet Naturel d'Etude d'Impact :

- Une intervention une fois la zone d'emprise déjà définie (viabilité du projet parfois compromise...) ;
- Des moyens donnés pas souvent à la hauteur des enjeux pressentis ;
- Des délais très réduits ;
- Des périodes du calendrier écologique non couvertes ;
- Des niveaux d'enjeux écologiques divergents entre BE ;
- Des protocoles scientifiques difficiles à mettre en œuvre (cas des autorisations de capture des espèces protégées...) ;



DOSSIER DE DEMANDE DE DEROGATION (DIT CNPN)

Les conditions d'éligibilité (Art. 411-2 du Code de l'Environnement) :

- Un projet d'intérêt public majeur ;
- Une absence de solutions alternatives ;
- Le maintien des espèces protégées impactées dans un bon état de conservation.

La recette pour un mener un bon dossier CNPN :

- Se référer à la note de cadrage de la DREAL LR ;
- Des inventaires plus approfondis ;
- Un document plus opérationnel sur les mesures écologiques (ERC) ;
- Une réflexion poussée sur la compensation écologique ;
- Des engagements clairs et durables du maître d'ouvrage ;
- Implication de nombreux acteurs (maître d'ouvrage, BE, DREAL, Association, gestionnaire de milieu, prestataires de services....) ;



QUELQUES DIFFICULTES RENCONTREES

- Les conditions d'enclenchement de la procédure pas toujours homogènes (\neq entre BE et services selon les régions...);
- Des délais courts avec peu de degré de liberté (pas de possibilité de mettre en place des inv. complémentaires...);
- Une opacité sur le calcul du ratio de compensation;
- Une difficulté sur le foncier si volonté d'avoir une équivalence écologique et géographique;
- Des mesures pas toujours éprouvées (échecs éventuels);
- Hétérogénéité de point de vue sur la compensation écologique (\neq entre BE et services selon les régions...);
- Difficultés de répondre aux AO publics (chiffrage et conduite);
- Une mise en œuvre parfois compliquée (engagements pas toujours honorés).



Besoin d'une homogénéité dans les démarches (échelon national);
Besoin d'objectiver nos expertises.

